Montigny-le-Tilleul, le 17 avril 2026.

Cabinet du Vice-Président et Ministre wallon
du Territoire, des Infrastructures, de la
Mobilité et des Pouvoirs Locaux, François
Desquesnes
Rue d'Harcamps,22
5000 Namur

Copie
Service public de Wallonie
Intérieur action sociale
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Jambes

Votre correspondant : Ludivine Verduyckt , Directrice générale f.f., ludivine.verduyckt@montignyletilleul.be.

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes
		26D-000741	1

Objet : Commune de Montigny-le-Tilleul - Avis du Conseil communal sur les missions supracommunales

Monsieur le Ministre,

Nous vous prions de trouver ci-annexé la délibération du Conseil communal du 16 avril 2026 relative à l'avis sollicité dans votre note d'orientation de janvier 2026.
Nous vous en souhaitons bonne réception.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice générale f.f.,
L.VERDUYCKT

Le Bourgmestre f.f.,
L.SARTIEAUX

Commune de Montigny-le-Tilleul

Province de Hainaut Arrondissement de Charleroi

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal

Séance du 16 avril 2026

M. SARTIEAUX Loïc , -Bourgmestre f.f. Président,
M.M. DUFRANE Grégory, GHERARDINI Nathalie, RICHARD Stéphanie, SARTIEAUX Loïc,
M.M. ALLARD Pascale, CANET Anne , CARDELLA Mathilde, DECROLIERE Michel, DEMACQ Florence, DI VITA Lorenzo, DUPONT Michaël, GOENS Benoît, NOËL Périne, PAQUET Julien, SZYMKOWICZ Sophie, VAN RENTERGHEM Véronique, VANDRAYE Nathalie, VANUYTRECHT Ophélie;

Excusés : Knoops Marie,CANET Clémence, DEVESTELE Grégory,

M. Verduyckt Ludivine, -Directrice Générale f.f.

Le Conseil Communal,

OBJET : Administration générale - Réforme des provinces - Avis communal

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L1122-30 ;
Vu la note d'orientation de Monsieur François DESQUESNES, Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux du 22/12/2025 ;

Considérant que la note d'orientation du Ministre François DESQUESNES sollicite l'avis des Communes quant aux compétences provinciales;

Que ladite note indique notamment que :
"Attaché à l'enjeu que représentent les territoires provinciaux pour répondre adéquatement à diverses préoccupations supracommunales, en particulier pour les communes rurales, le Gouvernement entend proposer de renforcer ce rôle supracommunal des provinces par les évolutions proposées. [...]
Les missions provinciales seront analysées pour transférer certaines d'entre elles vers les niveaux de pouvoir les plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières ad hoc. Les missions supracommunales résiduaires seront gérées par une assemblée des bourgmestres. [...]
Chaque Conseil provincial issu du scrutin d'octobre 2024 sera chargé de proposer au Gouvernement d'ici la mi-législature son plan de ventilation des compétences vers les autres niveaux de pouvoir et celles qu'il conserve, à la lumière de ses réalités territoriales et institutionnelles propres. [...]"
Conformément à ce qui précède, il est demandé à chaque Province de proposer au Gouvernement wallon une analyse des compétences provinciales. Cette analyse sera réalisée dans un objectif de supracommunalité, celle-ci étant entendue selon la définition suivante :
"L'ensemble des missions d'intérêt public ou des actions coordonnées dépassant les capacités d'une commune seule, ne relevant pas, pour autant, du niveau régional, visant à assurer une cohérence territoriale, une couverture équilibrée et une mutualisation des moyens à l'échelle d'un territoire intermédiaire."
Dans cette perspective, il apparait essentiel au Gouvernement wallon de recueillir également l'avis des Conseils communaux. Je sollicite en conséquence une délibération de votre Conseil communal,
identifiant les missions supracommunales que ce dernier souhaite voir conservées ou développées, au niveau du territoire provincial, car jugées indispensables aux regards des enjeux de votre population et de votre territoire.
A titre informatif, vous trouverez en annexe la nomenclature des compétences provinciales actuellement exercées. Il vous est loisible de vous y référer ou de présenter une liste plus détaillée

des missions supracommunales provinciales que vous jugerez essentielles pour votre commune";
Considérant l'annexe au courrier, intitulée "Tableau globalisé des politiques fonctionnelles provinciales en 2025 - Nomenclature générale", reprend les éléments suivants :

- Général
- Dette générale
- Impôts
- Assurances
- Prélèvements
- Autorités provinciales
- Administration générale
- Patrimoine privé
- Services généraux
- Etranger et calamités
- Sécurité et ordre public
- Zone de secours
- Communications routières
- Voies navigables - Hydraulique
- Economie, commerce et artisanat
- Industrie et énergie
- Tourisme
- Agriculture
- Enseignement
- Enseignement secondaire
- Enseignement supérieur
- Enseignement pour handicapés
- Complexes de délassement
- Jeunesse
- Culture, loisirs et fêtes
- Sports
- Arts
- Cultes
- Laïcité
- Interventions sociales et famille
- Soins de santé
- Médecine sociale et préventive
- Hygiène et salubrité publique
- Logement et aménagement du territoire

Considérant qu'il appert qu'au niveau des compétences actuellement exercées par la province, les missions communales sont suffisamment diversifiées;

Considérant dès lors qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les compétences communales ;

Considérant qu'en terme de supracommunalité, il serait opportun d'obtenir un appui en termes de ressources humaines

et/ou financières dans les missions communales suivantes :

- développement de centrales d'achats ;
- assistance juridique
- gestion des cours d'eau de 3ème catégorie ainsi que l'entretien de leurs berges
- assistance générale en matière de prévention des inondations et des intempéries (déneigement)
- soutien en matière de ressources humaines (appui juridique, pool de personnel de remplacement, service d'aide à l'élaboration des plans et analyses de risques en matière de bien-être au travail en autres);
- reprise des missions communales relatives à la planification d'urgence;
- soutien au niveau de la gestion de l'accueil extra-scolaire;
- appui logistique (mise à disposition d'infrastructures, de lieux de stockage, mise à disposition de matériel et d'engins de chantiers).

Après en avoir délibéré, en séance publique;

A 14 voix pour, 0voix contre et 4 abstentions (Groupe Ensemble);

DECIDE :

Article 1er : d'émettre l'avis suivant :

La Commune de Montigny-le-Tilleul ne souhaite reprendre aucune des compétences reprises dans le tableau globalisé des politiques fonctionnelles provinciales en 2025, annexé à la note d'orientation du 22/12/2025, ces compétences ne correspondant pas au niveau local en termes de compétences, de territoires et de moyens humains et financiers.

Le transfert de compétences devra se faire dans le cadre d'une neutralité budgétaire au niveau communal et de neutralité fiscale pour le citoyen.

Par contre, la Commune sollicite un appui en termes de ressources humaines et/ou financières dans les matières suivantes, au niveau supracommunal :

- développement de centrales d'achats ;
- assistance juridique
- gestion des cours d'eau de 3ème catégorie ainsi que l'entretien de leurs berges
- assistance générale en matière de prévention des inondations et des intempéries (déneigement)
- soutien en matière de ressources humaines (appui juridique, pool de personnel de remplacement, service d'aide à l'élaboration des plans et analyses de risques en matière de bien-être au travail en autres);
- reprise des missions communales relatives à la planification d'urgence;
- soutien au niveau de la gestion de l'accueil extra-scolaire;
- appui logistique (mise à disposition d'infrastructures, de lieux de stockage, mise à disposition de matériel et d'engins de chantiers).

Article 2: de transmettre la présente délibération à Monsieur François DESQUESNES, Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux.

La Secrétaire,
(sé) Ludivine Verduyckt

En séance, date que dessus,
Par le Conseil Communal,

Le Président,
(sé) Loïc SARTIEAUX

Pour extrait conforme,

La Directrice générale f.f.,
Ludivine Verduyckt

La Bourgmestre,
~~Marie Knoops~~
L SARTIEAUX